

VILLE DE SARLAT

Débat d'orientations budgétaires 2020



Note de présentation

Conseil municipal du 30 juillet 2020

 SarLat
La canéda

VILLE DE SARLAT

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

I – UNE SITUATION D'URGENCE ET DE RELANCE BOULEVERSAANT LES FINANCES PUBLIQUES

A. UNE CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'ISSUE INCERTAINE

B. DES FINANCES PUBLIQUES ET LOCALES BOULEVERSEES

1. Les finances publiques au cœur de la relance
2. La situation financière des collectivités et leur avenir dans la relance

II – 2020 /2026 : DES ELEMENTS DE FEUILLE DE ROUTE BUDGETAIRES ET DES OPPORTUNITES FINANCIERES

A. 2020/2026 : UN SCENARIO GLISSANT DE RETOUR A LA NORMALE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1. 2020 : une tension immédiate et conjoncturelle sur l'épargne

1.1 L'impact 2020 du COVID

1.2 L'impact conjoncturel de l'équilibre du budget du centre culturel

2. Les conditions et résultat du scénario

2.1 Les perspectives en fonctionnement et en investissement

2.2 Le résultat du scénario en 2026

B. 2021/ / 2026 : DES ENJEUX, LEVIERS ET OPPORTUNITES POUR CONSOLIDER NOS MOYENS D'ACTION

1. Le bénéfice des plans de soutien et de relance gouvernementaux
2. La performance de gestion et la TVA
3. L'optimisation de la gestion du patrimoine
4. La relation à la CCSPN et la péréquation territoriale

Le premier débat d'orientations budgétaires de ce mandat constitue un exercice « improbable » compte tenu du contexte de crise sanitaire, économique et sociale.

Il prend place dans un contexte d'urgence sanitaire.

Il s'inscrit dans un contexte de renversement des fondamentaux et des équilibres budgétaires et financiers (sans visibilité sur le niveau et la durée de la récession économique et son impact sur les budgets des collectivités). L'exercice de prospective est, dès lors, difficile, à considérer avec précaution.

Il est présenté dans un contexte de « surproduction » réglementaire, de modification régulière des règles financières et comptables, avec des lectures divergentes parfois, difficiles à s'approprier.

Il intervient quasiment 7 mois après le début de l'exercice 2020 et dans la même séance que le vote du budget 2020, budget technique, qu'il est censé, en temps normal, mettre en perspective dans les deux mois précédents.

Il est débattu quelques jours après l'installation des nouveaux conseils municipaux rendant difficile l'impression d'une marque et du Projet dans un contexte qui obligera à revisiter les feuilles de route initiales.

I – UNE SITUATION D'URGENCE ET DE RELANCE BOULEVERSANT LES FINANCES PUBLIQUES

A- UNE CRISE ECONOMIQUE ET SOCIALE A L'ISSUE INCERTAINE

La pandémie du covid 19 a déclenché une crise économique sans précédent à l'échelle mondiale d'une ampleur inconnue et dont l'issue est, à ce stade, naturellement imprévisible.

Nous sommes encore dans une séquence instable, de réaction et d'engagement face à cette crise économique dont l'origine sanitaire n'est toujours pas maîtrisée.

Dans ce contexte, il est difficile de faire des projections. Les nombreux scénaris évoluent en fonction de la situation sanitaire et de l'appréciation du rebond. L'ampleur et la gravité de la situation ne permettent pas d'imaginer « un retour à la normale » avant plusieurs années.

Selon l'OCDE, l'activité économique mondiale devrait reculer de 6 % à 8 % en 2020 selon le contexte sanitaire. Dans la zone euro, le produit intérieur brut pourrait chuter de 9 % à 11.5 %.

La France, avec l'Italie et l'Espagne devrait être l'un des trois pays les plus durement touché de la zone euro. Les hypothèses de recul du PIB oscillent autour de 11 % avec un scénario sanitaire favorable.

En tout état de cause, le temps est encore à l'urgence et aux réponses immédiates pour soutenir l'économie mais aussi apporter des réponses en matière de politiques de l'emploi. Le taux de chômage dans l'ensemble des pays de l'OCDE pourrait atteindre 9.4 % en fin d'année, il devrait atteindre 12.3 % en France fin 2020 toujours dans un scénario sanitaire favorable. Globalement, L'enjeu est également d'éviter que cette crise de l'emploi évolue en crise sociale généralisée s'appuyant sur le creusement constaté des inégalités sociales

Au niveau régional, le climat économique a été fortement impacté avec des effets encore non mesurables mais inscrits dans la durée et variables selon les secteurs. Le commerce et le tourisme rencontrent des difficultés de chiffre d'affaire et de trésorerie liées aux fermetures administratives et à la forte baisse de la demande. Le secteur du BTP connaît des difficultés réelles mais moins marquées qui paraissent plutôt liées à des difficultés d'approvisionnement en matières premières. Au niveau industriel, les impacts sont très différents selon l'activité, en tout cas, le sarladais paraît plus préservé.

A- DES FINANCES PUBLIQUES ET LOCALES BOULEVERSEES

1. Des finances publiques au cœur de la relance

Le paradigme historique des finances publiques construit sur l'objectif de retour au quasi-équilibre des comptes publics (au sens de Maastricht / déficit de 0,3 % du PIB) a « explosé ». Déjà remis en cause par les mesures suivant le mouvement social de la fin 2019, il a désormais laissé place à une politique de relance budgétaire financé par le recours à l'emprunt sans mobilisation du levier fiscal.

Dans le cadre de trois lois de finances rectificatives (la dernière étant en cours de débat), le Gouvernement pourrait mobiliser environ 450 milliards d'euros essentiellement sous trois formes principales :

- Instauration d'une garantie de l'Etat sur les prêts octroyés aux entreprises par les banques
- Financement massif et sans précédent du chômage partiel
- Mise en oeuvre de plans de soutiens sectoriels et mesure de relance

Cette première séquence cale la trajectoire sur un recul du PIB de 11 %, un déficit budgétaire de 11,4 % et un niveau de dette publique égal à 121% du PIB.

Il est trop tôt pour chiffrer l'impact notamment en raison de la diversité des mesures (report de fiscalité, exonération de charges, plan d'investissement direct, avance de trésorerie...) et le temps est à la mobilisation et aux choix des modalités de la relance.

Le Premier ministre vient d'ailleurs d'annoncer un plan de relance sur deux ans de 100 milliards d'euros dont le contenu devrait être précisé fin Aout. Il devrait être financé partiellement par les subventions européennes (40 Mds €) et l'emprunt (national ou auprès de l'UE)

2. La situation financière des collectivités et leur avenir dans la relance

Au sortir du tunnel de la baisse des dotations, les collectivités ont fait preuve de résilience et abordent la crise sanitaire dans un contexte « globalement favorable ». Leur situation financière se révèle plutôt correcte en tendance avec un relèvement du niveau d'épargne grâce à une maîtrise des dépenses et un dynamisme des recettes de fonctionnement favorisé par un environnement plutôt favorable.

Il leur faut désormais amortir un choc dont l'ampleur reste encore incertaine. L'absence de lisibilité ne permet pas la réalisation de projections sérieuses mais en tout état de cause, dès 2020, leur situation financière va fortement se dégrader sous l'effet :

- de pertes de recettes : fermeture et/ou diminution de la fréquentation de certains services et activités, diminution des recettes fiscales notamment celles liées à l'activité économique, diminution des taxes de séjour, baisse des recettes d'occupation du domaine public, baisse des droits de mutation, du versement transport...

- d'augmentations de dépenses : frais d'acquisition et d'organisation d'équipements de sécurité, soutien à l'économie et à la formation, accompagnement social des plus fragiles, renforcement des mesures d'hygiène et de nettoyage,...

La période de confinement ou l'annulation d'activités aura limité et généré des économies de fonctionnement ou des décalages d'investissement. Naturellement l'impact sera différent selon les collectivités, fonction de leur solidité financière d'avant, leur profil, la nature de leurs compétences et services, de leur sensibilité à l'activité économique. En tout état de cause, la situation financière des collectivités va se dégrader.

Sarlat présente une sensibilité certaine à cette crise en raison de sa singularité de commune centre et touristique. Elle devrait plutôt connaître un choc court (2020 - 2021) qu'un impact défavorable dans la durée que devrait connaître les intercommunalités qui perçoivent la fiscalité économique. Ceci d'autant que des choix forts ont été assumés dès le début de la crise et impacteront uniquement 2020 : effacement de loyers, d'occupation du domaine public et de stationnement, gratuité de certains services.

La situation financière à venir des collectivités sera aussi fonction de nombreuses inconnues comme :

- l'évolution et la durée de la crise sanitaire ;
- les caractéristiques de la reprise économique (croissance, emploi, inflation, taux d'intérêt, consommation) et le niveau des conséquences sociales ;
- la nature et le niveau des mesures d'accompagnement prises pour les collectivités par l'Etat ;
- l'éventuelle évolution des règles budgétaires applicables aux collectivités et la volonté d'associer les collectivités au financement national de la gestion de la crise et de la reprise ;

Selon la Cour des comptes, les collectivités sont en capacité de s'adapter au choc de 2020. Cette appréciation nous paraît prématurée, mais surtout décalée par rapport à l'enjeu.

L'enjeu et finalement l'exigence est de :

- déployer de nouvelles organisations et de nouveaux moyens exceptionnels sur les territoires
- d'assurer aux collectivités des moyens d'action exceptionnels et dans la durée.

La crise sanitaire a rappelé l'importance du service public et, en particulier, de celui porté par les collectivités. Elle a également parfois mise en lumière une hypercentralisation de l'Etat, plaidant ainsi pour un nouvel acte de la décentralisation associant des collectivités fortes et autonomes et des services de l'Etat présents et efficaces.

L'examen du projet de loi 3 D (décentralisation / différenciation / déconcentration) constitue une opportunité de « libérer les territoires » selon les termes du Premier Ministre. Son contenu caractérisera un choix dans l'organisation du paysage administratif et du rôle à venir des collectivités.

Renforcer les territoires, était d'ailleurs une des préconisations du rapport remis au Président de la République sur la clarification des compétences des collectivités territoriales, sous-titré « la liberté de s'organiser pour agir »

Le point crucial et structurant de la future organisation du service public local en sera certainement le financement.

D'abord, car, pour assurer leurs missions immédiates les collectivités doivent être fortement soutenues dans leur fonctionnement et dans leurs dépenses d'ingénierie.

Ensuite, car, pour leur donner la force et l'autonomie de collectivités décentralisées, elles devront disposer d'un nouveau levier fiscal fonction des capacités contributives et garantissant le lien entre le citoyen / contribuable et l'élu en responsabilité.

II 2020/2026 : DES ELEMENTS DE FEUILLE DE ROUTE BUDGETAIRES ET DES OPPORTUNITES FINANCIERES

Nous espérons en fin d'année, dresser une feuille de route de politique générale adossée à une prospective financière stabilisée grâce à une meilleure lisibilité de la situation.

Néanmoins, si les nombreuses incertitudes ne permettent pas de s'engager sur une trajectoire comme nous pouvions le faire par le passé, dans un premier temps, nous proposons un scénario glissant. Il devra être ajusté et modifié à tout moment en fonction du contexte.

Dans un second temps, nous mettons en avant des enjeux, leviers et opportunités pouvant consolider nos ressources et moyens d'action dans la durée pour viser une prospective plus favorable.

A. 2020 / 2026 un scénario glissant de retour à la normale et de développement économique et social

Sur la forme, contrairement aux années passées, le détail de la construction du budget de l'année concernée par le DOB et les masses financières ne seront pas présentées ici puisqu'une note de synthèse accompagne le budget voté dans la même séance.

Sur le fond, le scénario glissant 2020/2026 est établi pour être revisité en fonction du contexte.

Le scénario est établi sur 6 ans et s'apprécie prioritairement par trois indicateurs

- Le taux d'épargne brut (ratio épargne brute /recettes réelles de fonctionnement) qui marque l'aisance de la section de fonctionnement et la capacité à investir ;
- La capacité de désendettement (ratio encours de la dette/ épargne brute) qui témoigne de la solvabilité de la collectivité ;
- Des ratios budgétaires qui apprécient la capacité à équilibrer son budget en respectant les règles budgétaires grâce à un niveau correct d'épargne.

Le scénario combine plusieurs dynamiques estimées

- Le prolongement des tendances passées retraitées d'éléments conjoncturelles ;
- Les impacts immédiats et dans la durée par la crise sanitaire économique et sociale ;
- Les effets de la réforme de la taxe d'habitation et son impact sur les dotations de l'Etat ;
- La capacité à réaliser un programme pluriannuel d'investissement.

Le scénario est construit sur des engagements politiques pour la collectivité, les usagers et les sarladais :

- Le maintien de la qualité d'offre de services et d'équipements publics et du niveau d'animations qui font vivre Sarlat toute l'année ;
- Le fléchage de la réduction de l'annuité de la dette en 2023 à la préservation de l'équilibre budgétaire et à l'effort d'investissement : 2 000 à 2 500 000 € d'opérations nouvelles tous les ans (hors budgets annexes)
- Le maintien, à minima, des taux d'imposition sur toute la période au niveau d'avant COVID soit 2019.

1. 2020 : une tension immédiate et conjoncturelle sur l'épargne

L'année 2020 est exceptionnellement marquée par deux éléments principaux venant fortement dégrader la situation de la section de fonctionnement et donc l'épargne.

L'épargne nette prévisionnelle non retraitée est envisagée aux environs de – 1 400 000 € constituant donc le point bas de la trajectoire cible.

1.1 L'impact 2020 du COVID

Le budget 2020 est impacté par la crise sanitaire avec des effets que l'on espère ponctuels et limités à 2020, en tout cas s'agissant des recettes liées au domaine public et à la fréquentation des services.

A ce stade, la diminution des recettes est estimée à environ 1,02 M€ sur 2020 et intégrée dans le budget 2020. Elle cumule deux effets :

- Les décisions fortes prises par la collectivité pour soutenir l'économie locale, les usagers et les sarladais : effacement des loyers (35 000 €), suppression des droits de terrasses (170 000 €), gratuité du stationnement (230 000 €), gratuité des marchés alimentaires (75 000 €), gratuité des services (115 000 €), effacement de la TLPE (60 000 €) ...
- Le ralentissement général de l'activité depuis le confinement : baisse des droits de mutation (135 000 €), diminution du versement transport (100 000€), diminution de la fréquentation des services (90 000 €)...

L'impact sur les dépenses est plus difficilement mesurable car il combine dépenses non réalisées et dépenses nouvelles. Il est favorable mais malheureusement inférieur au précédent : environ 400 000 €

L'impact net négatif serait, à ce stade, de l'ordre de 620 000 €, venant donc réduire l'épargne nette d'autant pour la rendre négative en 2020.

1.2 L'impact conjoncturel de l'équilibre du budget du centre culturel

Le budget annexe du centre culturel est « logiquement » de manière structurelle déficitaire en raison de la nature de son activité de service public culturel. Au total, le seul usager du centre culturel ne peut assumer le coût de fonctionnement de l'équipement (environ 1 800 €/j). Le budget général vient donc contribuer à son équilibre en versant une dotation annuelle.

En 2019, pour des raisons techniques, la dotation d'équilibre prévue à 660 000 € n'a pu être versée ce qui explique le déséquilibre de la section d'exploitation du centre culturel en 2019. En 2020, il est donc prévu exceptionnellement une dotation couvrant deux années (2019 et 2020) pour un montant d'environ 1 500 000 €.

L'épargne 2020 du budget général est donc également exceptionnellement amputée « d'une année d'équilibre supplémentaire » du budget culturel soit environ 700 000 €

2. Les conditions et résultat du scénario

2.1. Les perspectives en fonctionnement et en investissement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Le principe est de reconduire les efforts de gestion portant sur les charges courantes, la maîtrise de la masse salariale et les autres dépenses de fonctionnement. Ceci en considérant un retour aux activités normales « hors covid » à partir de 2021. L'inflation est fixée à 0.5% en 2020 et 2021, 1% en 2022 puis 1.2%/an.

Les principales hypothèses :

- Les charges de gestion courante (ch 011) : l'évolution est calée sur l'inflation prévisionnelle (+0.5%) ce qui pose l'objectif d'un nouveau cycle d'économie de gestion

- Les charges de personnel : pour la troisième année consécutive, les frais de personnel diminuent. L'évolution prévisionnelle est fixée à 1% /an à partir de 2021 caractérisant un nouveau plan de maîtrise des effectifs.
- Les autres charges de gestion : elles sont quasi stables avec un maintien global des subventions de fonctionnement aux associations qui, pour 2020, seront attribuées en Septembre.
- Les charges exceptionnelles : elles sont revalorisées en 2020 pour rattraper le décalage de financement du budget annexe du centre culturel ;
- Les frais financiers : le niveau retenu cumule les frais financiers de la dette en cours et les intérêts sur la dette future (taux 1 % puis +0.25 % /an sur 15ans)

Les recettes réelles de fonctionnement

Le scénario intègre une hypothèse de retour à la normale rapide sur les produits du domaine et plus progressive sur les produits liés à l'activité économique générale. Les mesures exceptionnelles d'effacement de loyers, de tarifs de services ne sont pas reconduites. Les taux d'impositions sont gelés au niveau de 2019, avant COVID.

Les principales hypothèses :

- **Produit fiscal** : les taux d'imposition sont gelés au niveau 2019 sur toute la séquence les écarts positifs avec le scénario cible.
Il faut rappeler ici que la réforme de la TH dont l'issue est devenue incertaine concentre progressivement la fiscalité communale quasi exclusivement sur le Foncier bâti.
Trois objectifs fiscaux seront recherchés sur la période : la baisse des taux d'imposition par l'affectation de l'amélioration du contexte financier, l'élargissement équitable des bases par des campagnes de vérification régulière, la diminution de la TEOM par le SICTOM, à service équivalent, en 2021.
- Les tarifs des services publics sont maintenus, l'évolution des produits suit ensuite l'inflation prévisionnelle. Le principe est ici de conforter le caractère redistributif et inclusif des services publics notamment en privilégiant une tarification fonction des capacités contributives des usagers
- Droits de place et de terrasse : l'effacement des droits est imputé sur le budget 2020 avec un retour à la normale en 2021 sans augmentation des tarifs. Une réflexion sur l'introduction du chiffre d'affaire dans le calcul des droits d'occupation sera envisager pour tenter de tenir compte du niveau de l'activité économique du bénéficiaire.
- Versement transport : un rattrapage progressif est lissé sur toute la période avec un retour au niveau 2019 en 2026
- TLPE : une réduction de 50% du produit est enregistrée en 2020 avec un retour au niveau du produit 2019 en 2021.

L'investissement et son financement

Les dépenses d'équipement prévisionnelles 2020 sont calées à 2.9 millions avec les restes à réalisés. Sur 2020/2026 le scénario cible est construit avec une moyenne de 2.2 M€ de dépenses d'équipement par an. Les dépenses des travaux sont fixées en régie entre 350 000 € et 400 000 € / an niveau maximum à ne pas dépasser.

En recettes, Le niveau de financement extérieur est fixé à 270 000 € (15%), le produit des amendes de police et de la taxe d'aménagement est globalisé à 200 000 €/an. Le niveau du FCTVA est envisagé sur 95% des dépenses de l'année précédente soit 340 000 €/an

Le financement de l'investissement est assuré par l'autofinancement et les emprunts réalisés. Il privilégie le recours l'emprunt en saisissant les opportunités historiques de niveau des taux et en arbitrant sur des taux fixes. Il s'agit aussi plutôt de sur-financer l'investissement par emprunt pour réduire le déficit d'investissement reporté et moins mobiliser l'épargne dans l'équilibre budgétaire.

2.3 Le résultat du scénario en 2026

- Epargne brute : après un point bas en 2020, elle serait, au niveau de 2019 : environ 7 %
- La capacité de désendettement retraitée serait ramenée à d'environ 10 ans, environ le niveau d'aujourd'hui après un pic en 2020
- L'encours de la dette serait maintenu à 14 millions d'euros

B. 2021/2026 : DES ENJEUX, LEVIERS ET OPPORTUNITES POUR CONSOLIDER NOS MOYENS D'ACTION

1. Le bénéfice des plans de soutien et de relance gouvernementaux

Le Gouvernement a proposé au Parlement le principe d'une garantie des ressources fiscales et domaniales des collectivités pour les soutenir face au choc de recettes lié au COVID. Le principe est de leur garantir pour 2020, le niveau moyen des recettes domaniales et fiscales effectivement perçues sur la période 2017-2019.

Le dispositif est en cours de définition devant le Parlement dans le cadre du Projet de Loi de Finances 3. Il faut naturellement attendre le dispositif législatif et réglementaire pour connaître les modalités d'application et les conditions d'éligibilité de la ville de Sarlat.

Les deux principales modalités d'application conditionnant le niveau d'éligibilité sont

- le mode de calcul (ex : si le niveau des recettes est estimé en bloc et non pas ligne par ligne, l'augmentation passée et garantie des recettes fiscales viendra réduire la base éligible)
- le périmètre des recettes prises en compte (les recettes de stationnement seront-elles considérées comme des droits d'occupation du domaine public ?, les pertes de recettes liées à des choix de la collectivité et la baisse des droits de mutation seront-elles prises en considération ?)

A ce stade, une recette exceptionnelle de 200 000 € est proposée au budget 2020 mais elle pourrait être plus importante et enregistrée en 2020 et 2021 en fonction du dispositif retenu.

D'autres dispositifs d'urgence pourraient venir accompagner les communes (aide au recrutement, allègement de charges, subventions d'équipements, appels à projets ouverts aux territoires ruraux sans ingénierie...) et notamment les villes moyennes. Pour Sarlat, il est souhaitable que ceux-ci contribuent plutôt à amortir la diminution de recettes en section de fonctionnement comme les droits de mutation ou le versement transport que subventionner des dépenses nouvelles d'investissement.

Par ailleurs, la réforme fiscale et la suppression de la TH peuvent avoir des effets induits intéressants. Elles modifient favorablement, pour Sarlat, en tout cas, le niveau de certains indicateurs utilisés dans le calcul des dotations de l'Etat (DGF, DSU, DSR, FPIC...) avec un effet total de 245 000 € atteint en 2026. Le gouvernement doit remettre un rapport au parlement sur les effets induits de la réforme fiscale et il paraît très probable que les effets favorables soient neutralisés. Pour autant, à ce stade, il s'agit également d'une opportunité non inscrites dans la prospective.

2. La performance de gestion et l'assujettissement de certaines opérations à la TVA

Depuis plusieurs années, la stratégie financière comprend un axe « performance de gestion », toujours d'actualité (voir DOB 2019). Il associe l'ensemble des pratiques et techniques comptables, des optimisations fiscales, des outils de contrôle de gestion, de mise en concurrence et négociation, pour une efficience permanente de la dépense et de la recette plus particulièrement en fonctionnement.

Une des initiatives les plus impactantes est relative à l'assujettissement à la TVA de certaines opérations :

- L'assujettissement de la restauration scolaire :

Le principe est de considérer que l'activité de confection et de service des repas est fiscalisable comme pour une entreprise privée. La collectivité récupérerait la TVA sur ses achats de matières premières, déduction faite de celle collectée via la facturation aux familles (sans augmentation du prix payé : TVA en dedans). Aujourd'hui, la commune est en cassation devant le Conseil d'Etat. L'opportunité est d'environ 16 000 €/ an (128 000 € depuis 2013)

- la TVA et la mise à disposition de personnel au budget annexe du centre culturel
La collectivité met à disposition du personnel communal à des activités assujetties à la TVA comme le centre culturel ce qui nous paraît être fiscalisable comme une prestation de service. La collectivité disposerait d'un crédit TVA récurrent qu'elle pourrait mobiliser sur son budget général (TVA sur la valeur de la mise à disposition moins TVA sur les dépenses générées par l'activité des agents mis à disposition). A ce stade, une requête est déposée au Tribunal administratif. Uniquement sur le crédit de la partie personnel. L'enjeu est de l'ordre de 90 000 € /an avec un effet rétroactif à 2017 (270 000 €)

- La fiscalisation du transport public et scolaire

Selon le même mécanisme que la restauration scolaire, il s'agit d'obtenir la récupération de la TVA sur le cout de la prestation déduction faite de la TVA collectée (TVA en dedans). Une procédure contentieuse a été lancée en 2019 à l'encontre de l'administration fiscale. Elle pourrait générer un gain de l'ordre de 30 000 € /an avec effet rétroactif à 2017 (120 000 € avec l'année 2020)

3. L'optimisation de la gestion du patrimoine

La gestion du patrimoine constitue un levier d'économie de fonctionnement et/ou de financement des investissements. Trois principes guident notre stratégie d'optimisation immobilière : le fonctionnement économe et la rationalisation des occupations. Le raisonnement en « cout global » priorisant les investissements générant des économies de gestion, la cession des locaux et terrains « inutiles »

Des évolutions et projets se dessinent avec un potentiel budgétaire et financier important. Ils ne sont pas intégrer dans la trajectoire permettant d'améliorer celle-ci en fonction des options retenues.

Nous pouvons ici citer : la construction du site scolaire de Ferdinand buisson générant des économies de fonctionnement (100 000 € ?), l'éventuelle location d'une partie du tribunal aux services de l'éducation nationale, les conditions d'occupation du siège de la CCSPN dans les locaux communaux, l'évolution du mode de gestion de la maison de l'emploi, les locations ou cessions des locaux libérés (école jules ferry, ancien collège, ancien abattoirs...)

4. La relation à la CCSPN et le renforcement de la péréquation territoriale

Les relations entre la ville Centre et l'intercommunalité sont historiquement très étroites et se traduisent par des relations budgétaires croisées, en section de fonctionnement et d'investissement (Recettes de fonctionnement : AC, DSC, remboursement de personnel, prestation de service, loyers / dépenses de fonctionnement : recours aux services communs, contribution aux évènementiels)

Sur la séquence 2020/2026, plusieurs réflexions ou procédures obligatoires engagées peuvent impacter favorablement la prospective financière :

- La réalisation d'un point d'étape sur les conditions financières du transfert de compétence enfance jeunesse susceptible de modifier l'attribution de compensation au bénéfice de Sarlat ;

- L'évaluation fonctionnelle et financière de la convention de prestation de service (mutualisation des services) doit être réalisée pour le 31 Décembre 2020. C'est une occasion de ré-inventer les organisations et équilibres car le nouveau contexte de combinaison de l'augmentation de l'activité communautaire et de la réduction des effectifs de la ville de Sarlat est vraisemblablement défavorable à cette dernière.
- La Loi de Finances pour 2020 impose une refonte de la DSC avec révision annuelle fonction de critères (potentiel financier / revenu par habitant/ population) ce qui constitue une occasion de réfléchir à « une dotation de centralité »
- La réflexion sur l'organisation de la compétence mobilité qui doit être menée avant fin mars Mars 2021 constitue une opportunité d'organisation territoriale de cet enjeu et de mise en place d'un transport à la demande plus adapté à notre territoire. Financièrement, cela peut être l'occasion de mutualiser le financement du transport scolaire et public dans un contexte de diminution du versement transport versé par les entreprises suite au COVID19.
- Le transfert des compétences eau et assainissement collectif doit être organisé avant 2026. Au de la de l'enjeu durable et organisationnel, le choix des conditions du transfert peut impacter favorablement le budget général en « conservant » totalement ou partiellement les excédents des budgets annexes.
- La ville de Sarlat mobilise les services financiers, ressources humaines et urbanisme de la CCSPN contre rémunération .Une évaluation et une prospective de ce dispositif pourrait être proposées surtout qu'il aura vocation à s'ouvrir à d'autres collectivités et à de nouveaux domaines augmentant son coût (RLPi, Qualité de vie au travail, prévention des risques professionnels...). Il s'agirait de trouver le meilleur équilibre cout/ service rendu pour Sarlat.
- Les charges de centralité assurées par Sarlat et son positionnement comme cœur du territoire sont reconnues ce qui permet de poser les pistes d'une valorisation financière : la création d'un budget communautaire voirie urbaine ?, le versement de fonds de concours à des investissements d'intérêt extra communal ? la contribution au fonctionnement des associations ?

Les collectivités sont appelées à la résilience et, nous le souhaitons, à disposer de moyens nouveaux pour concourir à une relance inclusive. Le service public et le lien social seront essentiels à la reconsidération d'un développement harmonieux.

Le contexte nous oblige à l'engagement collectif. Sarlat dispose d'une histoire, d'une énergie et de solidarités précieuses pour faire face collectivement et réussir cette sortie de crise.

Jean Jacques de Peretti
Le 22 juillet 2020